

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 MARS 2025**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de La Pocatière, tenue au lieu habituel des réunions du conseil, le jeudi 13 mars 2025, à 12 h, suivant avis de convocation signifié au moins 24 heures avant l'heure prévue pour le début de la séance, à laquelle séance sont présents :

M. le maire Vincent Bérubé

M. Guillaume Dufour

M. Mario Guignard

M. Simon Fissette

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est aussi présente M^{me} Chantale Guy, greffière par intérim.

Moment de réflexion

Avant de débiter la séance, M. le maire invite ses confrères membres du conseil municipal à un court moment de réflexion.

Adoption de l'ordre du jour

80-2025 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire tel que proposé.

Développement résidentiel du secteur de la rue du Verger – Détermination du prix et des conditions de la vente – Modification de la résolution numéro 259-2023

81-2025 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE MODIFIER la résolution numéro 259-2023, adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 2 octobre 2023, en remplaçant le 3^e paragraphe de la résolution par le suivant :

D'AUTORISER M. Vincent Bérubé, maire, ou en l'absence de ce dernier, le maire suppléant, et M. Cédrick Gagnon, directeur général ou en l'absence de ce dernier, le greffier ou la greffière en fonction, à signer, pour et au nom de la Ville, tout acte de vente visant l'un desdits terrains, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Acceptation de la promesse d'achat de M. Richard Bélanger, pour l'acquisition des lots numéros 6 571 967, 6 571 966 et 6 571 965 – Modification de la résolution numéro 226-2024

82-2025 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Guillaume Dufour et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE MODIFIER la résolution numéro 226-2024, adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 3 septembre 2024, en remplaçant le 3^e paragraphe de la résolution par le suivant :

D'AUTORISER M. Vincent Bérubé, maire, ou en l'absence de ce dernier, le maire suppléant, et M. Cédrick Gagnon, directeur général ou en l'absence de ce dernier, le greffier ou la greffière en fonction, à signer, pour et au nom de la Ville, toute promesse d'achat, tout acte de vente et tout autre document utile ou nécessaire en lien avec

l'acquisition de ces lots, à condition que ceux-ci soient conformes aux conditions stipulées à la soumission.

Développement économique La Pocatière - Protocole d'entente 2025 – Modification de la résolution numéro 62-2025

83-2025 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE MODIFIER la résolution numéro 62-2025, adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 3 mars 2025, en remplaçant le 3^e paragraphe de la résolution par le suivant :

D'AUTORISER M. Vincent Bérubé, maire, ou en l'absence de ce dernier, le maire suppléant, et M. Cédric Gagnon, directeur général ou en l'absence de ce dernier, le greffier ou la greffière en fonction, à signer ledit protocole d'entente, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Collectivités écologiques Bas-Saint-Laurent - Plan d'accompagnement en environnement - Contrat 2025 – Modification de la résolution numéro 73-2025

84-2025 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE MODIFIER la résolution numéro 73-2025, adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 3 mars 2025, en remplaçant le 2^e paragraphe de la résolution par le suivant :

D'AUTORISER M. Cédric Gagnon, directeur général ou en l'absence de ce dernier, M. Stéphane Roy, directeur des Services techniques, à signer le contrat, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Période de questions

Aucune question n'est adressée au conseil municipal.

Levée de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

85-2025 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Guillaume Dufour et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE LEVER la séance à 12 h 05.